



10 septembre 2019. Droit de réponse de Jean-Jacques LOZACH.  
Sécheresse : les Creusois attendent des actes et non des polémiques.



Sans doute écrasé par une impuissance à apporter des solutions rapides aux difficultés d'approvisionnement en eau sur certains secteurs géographiques, un vice-président du Conseil Départemental n'hésite pas à proférer régulièrement des mensonges éhontés dans la presse (ex : l'édition de La Montagne du 9 septembre 2019) pour détourner l'attention des Creusois. Il évoque, pour la Creuse, une absence de schéma d'alimentation en eau potable avant 2015. C'est faux ! Un schéma fut finalisé début 2006, puis réactualisé le 13 décembre 2010 (vote unanime en session plénière du Conseil Général) pour la période 2010-2015 ; ce que confirme le « Rapport développement durable 2018 » publié par la Majorité départementale actuelle. Quelle contradiction !

Incohérence encore, quand dans une interview-dossier du « Journal du Parlement » de décembre 2015, dans la rubrique chapeautée par M. Gaillard, il est écrit : « le département a adopté pour la période 2010-2015, un schéma d'alimentation en eau potable (SAEP). Il a permis de réaliser des forages, afin de capter des sources d'eau en grande profondeur, abondantes et de bonne qualité. L'objectif est aussi de favoriser l'interconnexion des réseaux entre les zones en déficit et celles qui sont bien pourvues, à l'échelle du département, mais aussi avec les territoires limitrophes (Cher, Allier) ».

On ne pouvait faire constat plus précis ; mais quatre ans plus tard, force est de constater que le discours de M. Gaillard est contradictoire et plus polémique.

Chacun constate malheureusement que la Creuse attend toujours son schéma d'A.E.P., avec quatre ans de retard. Tardif mais également coûteux ! Pour le réaliser, il a été fait appel fin 2017 à des Cabinets privés pour un montant de 346.000 euros. Le résultat se fait toujours attendre et, signe inquiétant, la durée du marché public a été prolongée en janvier dernier !

Par ailleurs, je voudrais dire mon indignation face à l'assèchement de l'étang des Landes, propriété du département, et dont la reprise médiatique nationale a nui à l'image de la Creuse.

Je suis profondément choqué car, en qualité de Président du Conseil Général, j'ai eu à piloter, entre 2001 et 2015 - avec le vice-président concerné - toutes les initiatives et tous les aménagements ayant bénéficié à ce formidable site (classement en réserve naturelle



10 septembre 2019. Droit de réponse de Jean-Jacques LOZACH.  
Sécheresse : les Creusois attendent des actes et non des polémiques.

nationale, restauration de l'anguillère, aménagement des chemins ruraux périphériques, acquisition de parcelles, réalisation des cheminements et des points d'observation, ouverture d'une Maison de la Réserve, charte d'animation, recrutement des personnels nécessaires...).

La mauvaise foi poussera-t-elle M. Gaillard à accuser l'ancienne Majorité départementale d'avoir décidé la vidange de l'étang en octobre 2018 ? Lui qui, dans une publication vantait les mérites du schéma départemental de gestion des milieux aquatiques à-travers les réalisations de la période 2010-2014 ; il est vrai que dans son éditorial, il oubliait de préciser à qui revenait le mérite de ce bilan.

Dans le rapport sénatorial intitulé : « Eau, Urgence déclarée », daté de mai 2016, j'avais démontré avec mon collègue Henri Tandonnet, Sénateur du Lot-et-Garonne, l'impérieuse nécessité d'anticiper, en lançant une ambitieuse politique nationale de reconstitution et de stockage de la ressource. La France est, en effet, exposée à un vrai risque de pénurie d'eau.

Puissent certains avoir la sagesse de s'inspirer des propositions de ce travail parlementaire.

Partager

[Téléchargez cette page au format PDF](#) 